



RENTRÉE 2024

INSCRIPTION

EN CLASSE DE PREMIERE STMG

Votre enfant poursuivra sa scolarité à la rentrée 2024 au lycée François-Couperin après décision du conseil de classe du 2nd semestre et notification d'affectation de l'Inspection Académique.

Suite à la commission, qui aura lieu le 26 juin 2024, l'élève affecté en première STMG, au lycée Couperin, pourra procéder à son inscription. Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir renseigner l'ensemble des documents mentionnés ci-dessous. Ces documents doivent être déposés **à l'administration, le mardi 02 juillet 2024, délai de rigueur.**



L'inscription ne sera validée qu'après fourniture de tous les documents et pièces du dossier.

Le dossier d'inscription :

- Fiche n°1 : Fiche de scolarité,
- Fiche n°2 : Enseignements optionnels,
- Fiche n°3 : Santé scolaire avec une photo au format d'identité,
- Fiche n°4 : Inscription demi-pension et badge d'accès au lycée **avec toutes les pièces demandées (RIB obligatoire).**
- Fiche n°4 : Fiche d'urgence

Documents à fournir :



SECRETARIAT ELEVE

Affaire suivie par

Aude Timbert

01 60 39 55 00

ce.0770926n@ac-creteil.fr

Route Hurtault

77300 FONTAINEBLEAU

- Notification d'affectation
- Une attestation d'assurance scolaire 2024/2025
- Une attestation d'assurance scolaire 2024/2025
- Autorisation parentale liée au droit à l'image/audio et signature du règlement intérieur
- Un justificatif de domicile
- Deux photos d'identité
- Photocopie intégrale du livret de famille
- La photocopie du jugement de divorce ou de séparation si nécessaire

Pièces facultatives :

- Adhésion maison des lycéens
- Autorisation parentale UNSS

Académie de Créteil :
RNE :077 09 26 N



Fiche N°1
Renseignements administratifs

**MERCI DE RENSEIGNER AVEC PRECISION EN
LETTRES MAJUSCULES LES INFORMATIONS
DEMANDEES NOTAMMENT L'ADRESSE
ELECTRONIQUE DES PARENTS.**

COLLEZ
UNE
PHOTO

Identité de l'élève

NOM : PRENOMS :
NE(E) LE : / / A : CODE DPT FRANCE:
PAYS :
NATIONALITE : SEXE : M OU F
TEL PORTABLE DE L'ELEVE : / / / /
ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ELEVE:@.....
SCOLARITE PRECEDENTE :
CLASSE : ETABLISSEMENT : COMMUNE :

Responsable légal 1

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : Commune
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....
NBRE D'ENFANTS A CHARGE : NBRE D'ENFANTS SCOLARISES EN CLG OU LYCEE :
PROFESSION

Responsable légal 2

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : Commune
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
ADRESSE ELECTRONIQUE :@.....
NBRE D'ENFANTS A CHARGE : NBRE D'ENFANTS SCOLARISES EN CLG OU LYCEE :
PROFESSION

Autre responsable ou personne à contacter

NOM : PRENOM :
☎ DOMICILE : ☎ TRAVAIL : ☎ PORTABLE :
Lien avec l'élève :



**INSCRIPTION EN PREMIÈRE
STMG
Rentrée 2024**

FICHE N°2
Détails des
programmes sur
francoiscouperin.fr

Options

Nom :

Prénoms :

LANGUE VIVANTE A

ANGLAIS

ANGLAIS (euro)

LANGUE VIVANTE B

ALLEMAND

ITALIEN

PORTUGAIS

ESPAGNOL

CHINOIS

SECTIONS EUROPEENNES :

Anglais (SEA) : DNL Management

➤ **OPTIONS FACULTATIVES**, 1 option possible :

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE LATIN

ITALIEN

ARTS PLASTIQUES

HISTOIRE DES ARTS

CINÉMA-AUDIOVISUEL

THEATRE

EPS

DGEMC

SIGNATURES

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

ÉLÈVE



Autorisation parentale liée au droit à l'image/audio

Madame, Monsieur (1) En vertu de **l'article 9 du Code Civil**, aucun enregistrement audio ou aucune image (photo/vidéo) de personne reconnaissable ne pourra être publiée sans l'autorisation écrite du responsable légal exerçant l'autorité parentale.

En cours d'année, afin de valoriser des travaux ou des actions à but pédagogique, les élèves et les enseignants pourront être filmés/photographiés ou enregistrés en audio.

Sous réserve de votre accord, ces documents audio/visuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site de l'établissement <http://www.francoiscouperin.fr> ou dans toute publication avec l'accord de l'établissement. Ces publications ou diffusions seront strictement à but informatif et non commercial.

Madame, Monsieur (1) responsable légal(e) de l'élève

..... en classe de autorise **la**

publication des photos/vidéos/audio de mon enfant prises ou enregistrées dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Cette autorisation pourra être à tout moment annulée par simple demande écrite de ma part.

Fait à le

Signatures des deux responsables obligatoires pour les élèves mineurs

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Règlement intérieur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable légal(e) de l'élève.....en classe de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur établi pour l'année scolaire 2024-2025 publié sur le site de l'établissement : <http://www.francoiscouperin.fr>

Fait à le

Signatures

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Élève



RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS

Photo obligatoire
Ne pas coller,
utiliser un
trombone

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée

NB : CETTE FICHE EST À COMPLÉTER SI VOTRE ENFANT EST :

- atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ;
- susceptible de prendre un traitement d'urgence ;
- atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

A REMETTRE SOUS ENVELOPPE CACHETÉE
À L'ATTENTION DE L'INFIRMIÈRE SCOLAIRE

NOM : PRENOM : CLASSE :

ADRESSE :
.....

TEL : TEL MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

Selon les renseignements précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, (circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période).

Vu et pris connaissance,
Le représentant légal

Date

Signature

MAISON DES LYCEENS DU LYCEE FRANCOIS COUPERIN 2024-2025

La maison Des Lycéens (MDL) du lycée François Couperin est une association créée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment à son article 2bis qui autorise les mineurs de plus de 16 ans à créer et à gérer une association. Elle est gérée par un Conseil d'Administration comprenant un président, un trésorier et un secrétaire. Les membres du Bureau sont élus parmi les élèves. L'association étudie toute proposition d'action en faveur des élèves.

LA MAISON DES LYCÉENS A POUR OBJET DE :

- Fédérer les initiatives de différentes natures portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif, notamment dans les domaines culturels, artistiques, sportifs et humanitaires
- Développer la prise de responsabilité des élèves en dehors des heures d'enseignement
- Favoriser leur accès à l'autonomie en stimulant leur créativité, l'esprit d'initiative, le travail en équipe et le goût d'entreprendre
- Faciliter l'organisation d'activités pouvant générer des rentrées de fonds nécessaires à la vie de l'association (fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria...)
- Contribuer à la vie culturelle de l'établissement en encourageant notamment le « cinéma au lycée », la diffusions, l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives (tournoi inter-lycée.)
- Promouvoir les moyens d'expression reconnus aux lycéens et codifiés dans le livre V du code de l'éducation (journal du lycée...).

ADHÉSION

Le montant de la cotisation annuelle est de 5€ par élève mais chaque famille est libre d'effectuer un don plus important.

Nous vous rappelons l'importance de votre adhésion et l'utilisation qui en est faite : il est nécessaire que l'association compte le plus grand nombre d'adhérents possible pour exercer au mieux ses activités.

La présidente :

✂.....

(Merci de mettre ce feuillet avec votre règlement à l'ordre de MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE FRANÇOIS COUPERIN avec un trombone mais surtout **sans agrafe**)

NOM de l'élève :Prénom :Classe de :

Nom du responsable légal :

Adhère à l'association de la Maison Des Lycéens du lycée François Couperin et verse la somme de.....

Date :

Signature :

Fiche n°4 : Inscription Demi-Pension et Badge d'accès au lycée

A RENDRE OBLIGATOIREMENT

NOM : Prénom :

Classe en 2024-2025 :

NOM – Prénom responsable légal :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les élèves scolarisés au lycée Couperin en 2023-2024

- ➔ L'**attestation de paiement de la CAF** ou pour les parents qui ne relèvent pas de la CAF l'**attestation de quotient familial à télécharger sur le site www.iledefrance.fr/tarifs-equitables** (joindre toutes les pièces justificatives obligatoires) (voir document « Equitables » joint)
- ➔ Une **photo d'identité** àagrafer sur l'attestation (*préciser NOM-Prénom au dos de la photo*)
- ➔ Un **Relevé d'Identité Bancaire** au nom du responsable financier de l'élève (pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties annulés, solde de cantine...) àagrafer sur l'attestation

Pour les nouveaux élèves

- ➔ L'**attestation de paiement de la CAF** ou pour les parents qui ne relèvent pas de la CAF l'**attestation de quotient familial à télécharger sur le site www.iledefrance.fr/tarifs-equitables** (joindre toutes les pièces justificatives obligatoires) (voir document « Equitables » joint)
- ➔ Une **photo d'identité** àagrafer sur l'attestation (*préciser NOM-Prénom au dos de la photo*)
- ➔ Un **chèque de 40,00 euros** à l'ordre de l'agent comptable du lycée François Couperin (Merci d'indiquer le nom, le prénom et la classe de l'élève au dos)
- ➔ Un **Relevé d'Identité Bancaire** au nom du responsable financier de l'élève (pour d'éventuels remboursements : voyages ou sorties annulés, solde de cantine...) àagrafer sur l'attestation

RESTAURANT SCOLAIRE

Lycée Francois Couperin – 2024-2025

Tous les usagers doivent être munis de leur carte de restauration scolaire.

Elle est remise à chaque élève en début d'année scolaire.

Elle permet également l'accès au lycée. Tout renouvellement sera facturé 5 €.

- Les **lycéens et étudiants** déjeunent au **TICKET**, entre 0.50 € et 4.49 € par repas, en fonction du quotient familial indiqué sur l'attestation de paiement de la CAF ou sur l'attestation de quotient familial pour la restauration scolaire. **Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.**
- Les **internes** sont au **FORFAIT**.

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

ATTENTION, SI LA CARTE N'EST PAS APPROVISIONNÉE LA RÉSERVATION NE POURRA PAS SE FAIRE.

Le restaurant scolaire du Lycée est **OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 11H30 A 13H30**.

Il est équipé d'un système de gestion informatisée des repas avec contrôle d'accès.

MODALITÉS DE RÉSERVATION DES REPAS

OÙ RÉSERVER ?

Sur internet : sur le site du lycée, en haut, à gauche, icône TurboSelf.

Se munir de votre **identifiant** reçu par mail (adresse mail valable indispensable, donnée lors de l'inscription)

Sur les bornes réparties dans le lycée (bâtiments J et S), avec votre carte.

QUAND RÉSERVER ?

Au plus tard la veille

Possibilité de réserver au mois, à la semaine sur Internet et sur les bornes.

COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?

Au plus tard la veille du jour concerné via les mêmes modalités que celles de la réservation.

RÉSERVER C'EST MANGER :

La réservation permet l'ajustement des quantités commandées.

Toute réservation effectuée donne donc lieu à facturation du repas.

Par dérogation à cette règle, il ne sera pas décompté de repas si le convive présente un certificat médical justifiant son absence.

Aucun autre cas ne peut être pris en compte.

VOUS POUVEZ RECHARGER VOTRE COMPTE :

- Par chèque libellé à l'ordre de L'Agent Comptable du Lycée Couperin, à déposer au service comptable du lycée ;
- En espèces directement auprès du Service Comptable du Lycée ;
- En ligne, paiement en sécurisé, avec votre identifiant :

La procédure à suivre est la suivante:

- **Rendez-vous sur le site** du lycée : cliquez en haut à gauche de la page d'accueil « Paiement en ligne Restauration scolaire »
 - **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** communiqués par mail
 - **Suivre les instructions** proposées à l'écran

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

*- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »*

*- Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self : Carte N° 1406-**0XXXX***

- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H

-A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus



A noter :

Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures, suite à la synchronisation quotidienne des modules.

L'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

- Toutes les modalités d'inscription sur www.iledefrance.fr/equitables

QUEL TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- La Région Île-de-France** finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 98 % en fonction de votre quotient familial) et, pour la 5^e année consécutive, gèle le tarif de la tranche A pour soutenir les foyers les plus modestes.

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025, à payer au ticket ou au forfait :

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
TARIFS AU TICKET	0,50 €	1,77 €	1,98 €	2,19 €	2,40 €	2,61 €	2,81 €	3,37 €	3,93 €	4,49 €
TARIFS AU FORFAIT*	0,20 €	1,47 €	1,68 €	1,89 €	2,10 €	2,31 €	2,51 €	3,07 €	3,63 €	4,19 €
PRISE EN CHARGE REGION SUR LE COÛT MOYEN D'UN REPAS (10€)	95 à 98%	83 à 86%	80 à 84%	78 à 81%	76 à 79%	74 à 77%	72 à 75%	67 à 70%	61 à 64%	55 à 58%

*Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

Bon à savoir

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?



www.iledefrance.fr/equitables